

Zeitschrift: Monuments vaudois
Herausgeber: Association Edimento - pour le patrimoine
Band: 1 (2010)

Rubrik: Actualités du patrimoine vaudois

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ACTUALITÉS DU PATRIMOINE VAUDOIS

CONCILIER SAUVEGARDE ET DÉVELOPPEMENT URBAIN

Martine JAQUET

Déléguée à la protection du patrimoine bâti de la Ville de Lausanne

LA PROTECTION DU PATRIMOINE BÂTI À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

La sauvegarde du patrimoine est, en Suisse, l'affaire des cantons¹. Certaines villes ont cependant jugé utile de se pencher de plus près sur la question en créant des structures municipales de conservation des objets et ensembles patrimoniaux. C'est le cas de Lausanne, qui s'est dotée d'un délégué à la protection du patrimoine bâti. Cette initiative s'inscrit dans une réflexion plus large sur la signification de la protection du patrimoine à l'échelle locale et soulève un certain nombre d'enjeux quant à notre rapport à l'histoire et au contexte dans la ville d'aujourd'hui.

En Suisse, seules quelques villes prennent en charge la protection de leur patrimoine. C'est le cas de Zurich, Berne, Winterthour, Saint-Gall ou encore, plus près de nous, de Bienne, La Chaux-de-Fonds et Genève. Pour chacune de ces instances, le niveau d'intervention varie: d'une totale délégation cantonale, on passe parfois à un simple rôle de conseil relatif aux biens immobiliers qui sont propriété de la commune. A Lausanne, le rôle du délégué à la protection du patrimoine bâti se situe quelque part à mi-chemin.

Dans le contexte vaudois, la protection des richesses naturelles, du patrimoine immobilier et mobilier est encadrée par la loi sur la protection de la nature, des monuments et des sites (LPNMS du 10 décembre 1969)². Ce cadre législatif définit les mesures de protection dont peuvent bénéficier les monuments et les objets les plus remarquables, identifiés par un recensement³. Ce dernier prend la forme de listes non exhaustives dans lesquelles les objets répertoriés se voient attribuer une certaine valeur par le biais d'une notation⁴.

La note la plus élevée valide par exemple l'importance nationale d'objets comme la cathédrale de Lausanne, la tour Bel-Air ou l'église Saint-François. De tels objets bénéficient des mesures de protection dites «spéciales» – ils figurent au classement des monuments historiques ou sont inscrits à l'inventaire⁵. Leur protection est assurée par le conservateur cantonal des monuments historiques et la Section monuments et sites. A l'opposé du spectre, la note la plus faible signifie en somme que la disparition de l'objet est souhaitable. Et entre les deux, des objets qui présentent un intérêt local et qui se voient généralement attribuer une note moyenne, relèvent ainsi de la protection générale⁶. Certains édifices ou ensembles construits reçoivent donc

une note qui souligne, par exemple, leur qualité d'intégration, mais pour laquelle la loi cantonale ne propose aucune mesure particulière. Les édifices compris dans cet «entreeux» constituent néanmoins le patrimoine d'intérêt local, essentiel à la préservation d'une identité de proximité dans laquelle le citoyen peut se reconnaître. C'est en particulier à ce niveau qu'intervient l'avis du délégué communal, afin d'assurer la sauvegarde de ces objets.

PLANIFIER ET PRÉSERVER

La Ville de Lausanne est la seule commune vaudoise à prendre en charge de manière professionnelle la conservation du patrimoine situé sur son territoire⁷. Elle s'appuie sur la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC du 4 décembre 1985) qui prévoit la mise en œuvre de plans d'affectation relevant de la compétence communale et entérinés par le canton.

Dès 1995, Lausanne a en effet entrepris de réviser ce qui s'appelait encore son «plan d'extension» pour définir un «plan général d'affectation», adopté en 2006. La commune s'est alors dotée d'un outil de planification et d'encadrement de son développement urbain, soutenant tout particulièrement les interventions qui favorisent la densification. Le plan général d'affectation prend explicitement en compte la protection du patrimoine construit et non construit, domaine qui relève de la fonction de «délégué à la protection du patrimoine bâti». En effet, tous les travaux concernant des bâtiments, des objets, des jardins historiques et des ensembles qui figurent dans les recensements correspondants font dorénavant l'objet de son préavis⁸. Bien qu'émis à titre indicatif, cet avis de «spécialiste» est, le plus souvent, suivi par les autorités politiques – la Municipalité – qui délivrent les permis de construire et donnent leur accord en vue des transformations et démolitions.

Du point de vue de la protection du patrimoine à l'échelle d'une ville comme Lausanne, il importe de concilier densification urbaine et protection des objets jugés les plus importants, dans leur rapport à l'histoire et à l'identité urbaine. Pour les objets de moindre valeur, c'est-à-dire ceux dont la position dans un site bâti est peu significative, ou qui ne présentent qu'une faible substance architecturale ou typologique, la démolition devient envisageable. Mais un dilemme survient parfois. Que faire quand les qualités du projet de remplacement sont équivalentes, voire inférieures, à celles de l'objet voué à disparaître? La question se pose alors de concilier ces deux paradigmes que sont *développement* et *sauvegarde*. C'est la recherche d'un équilibre entre *nouveauté* et *patrimoine* qui permet à la ville de continuer sa transformation tout en conservant des liens avec ses origines, son histoire.

UNE IDENTITÉ LOCALE

Si les objets protégés de longue date font l'unanimité – il serait aujourd'hui impensable de démolir la fontaine de la Palud ou de raser l'église Saint-Laurent – la prise en compte des objets « ordinaires », trame de fond de notre expérience quotidienne, reste difficile. Ces derniers sont toutefois constitutifs du caractère unique du bâti lausannois, dans son rapport à un lieu donné et à une topographie singulière. Et bien que le recensement architectural cantonal offre un cadre à la protection des objets reconnus comme les plus « précieux », une approche plus nuancée s'impose au niveau local. C'est pourquoi Lausanne s'est dotée d'un recensement des « ensembles bâtis ». Cette stratégie plus globale permet d'envisager un immeuble dans son rapport avec les édifices voisins, tant d'un point de vue historique qu'architectural ou volumétrique. Un groupe de petites maisons modestes du début du XX^e siècle ou encore un îlot d'immeubles fin XIX^e siècle ou de l'entre-deux-guerres situé au centre ville sont des exemples de ce que l'on entend par *ensemble bâti*. Cette notion implique par ailleurs une réflexion sur la qualité du rapport entre volumes construits et espaces non construits, ces « vides » formés par le réseau viaire primaire ou les jardins, et structuré par autant de murets, portails, escaliers et autres éléments mineurs qui façonnent néanmoins le territoire.

A cela s'ajoute le recensement des jardins historiques entrepris au début des années 2000 par le Service des parcs et promenades⁹, un outil de plus au service de la préservation de la qualité et de la substance d'espaces non bâtis. L'évaluation se base ici sur une notation similaire à celle du recensement architectural, et permet d'identifier les éléments marquants du paysage urbain. Dans le cadre de projets architecturaux ou de travaux publics, l'impact du chantier s'étend souvent au-delà des limites de l'objet fini et implique une démolition partielle ou totale de petits objets paysagers. Bien comprendre la valeur de ces objets non bâtis qui forment le paysage et dont la matérialité porte un caractère fragile, mouvant et parfois temporaire devient alors utile. Plutôt que de prôner la reproduction à la lettre, il s'agit d'envisager toute intervention dans une perspective respectueuse de l'esprit ayant présidé à la réalisation d'origine.

INFORMATION ET SENSIBILISATION

La ville est constamment soumise à un processus de transformation mêlant nouvelles constructions, rénovations et transformations à diverses échelles. S'il est aisé de se positionner par rapport aux monuments unanimement reconnus, les lieux et édifices de second plan qui forment néanmoins notre patrimoine local sont trop souvent soumis à toute une série d'interventions mineures qui se combinent et

contribuent à la banalisation du paysage urbain. Le recours à des solutions architecturales ou constructives standardisées (dans le processus de remplacement, pour les immeubles anciens, des menuiseries, garde-corps, barrières, etc.) en est un exemple significatif. Tout en tenant compte des diverses normes de sécurité et des recommandations environnementales, tout particulièrement celles liées à la consommation d'énergie, il importe de valoriser des solutions plus subtiles, qui recourent à des matériaux renouvelables et des savoir-faire locaux, afin de maintenir une substance architecturale de qualité.



1 Édifiées pour la plupart vers 1912–13, les villas du chemin des Charmilles constituent avec leur jardin un ensemble équilibré entre bâti, végétation et dessertes (Photo M. Jaquet).



2 Cet immeuble à la rue du Valentin, construit en 1911 par les architectes Baud & Hoguer, est caractéristique du « paysage urbain » lausannois, avec la silhouette découpée de sa toiture d'inspiration Heimatstil et ses devantures en bois qui ont subsisté (Photo M. Jaquet).

Dans la même veine, le « grignotage » progressif des espaces extérieurs – de ces vides qui font l'espace urbain – par la création de places de parc, l'installation de garages, la démolition des murets ou, au contraire, le remplacement de clôtures légères par des murs en dur contribue, parfois de manière insidieuse, à une baisse de la qualité de notre cadre de vie. A cet égard, les moyens d'action demeurent tributaires de la propriété privée et des droits qui y sont légitimement attachés. Une marge de manœuvre plus grande passe nécessairement par un effort de sensibilisation. L'échelle urbaine offre cette proximité qui permet d'entreprendre un tel travail auprès des différents acteurs, avec pour objectif d'instaurer un rapport de confiance réciproque. La consultation en amont des instances en charge de la conservation du patrimoine, même pour un édifice de seconde importance, doit permettre d'orienter le projet vers une démarche respectueuse de l'histoire du lieu.

PATRIMOINE ET INTÉRÊT COLLECTIF

La Ville de Lausanne est par ailleurs un important propriétaire immobilier, notamment d'objets présentant un intérêt historique marqué, comme des écoles, églises ou « immeubles de rapport ». Elle représente à ce titre un acteur non négligeable sur le marché local et se trouve investie d'une mission d'intérêt collectif. La Ville a en ce sens un rôle exemplaire à jouer dans la mise au point de projets qui soient à la fois respectueux du patrimoine, de l'identité locale et du caractère renouvelable de nos ressources.

¹ *Constitution suisse*, art. 78, §1: « La protection de la nature et du patrimoine est du ressort des cantons. »

² Au printemps 2010, un projet de loi sur le patrimoine mobilier et immatériel est en consultation, avec pour conséquence la disparition des dispositions relatives au patrimoine mobilier de la LPNMS.

³ Le recensement architectural du canton de Vaud a été entrepris de 1974 à 1998. En constante révision, il concerne l'ensemble des communes vaudoises.

⁴ Les objets sont notés sur une échelle allant de 1 à 7, où la note 1, la plus élevée, correspond le plus souvent à une protection maximale.

⁵ LPNMS, articles 49 et ss., et 52 et ss.

⁶ LPNMS, art. 46.

⁷ Une convention établie entre l'Etat de Vaud et la Ville de Lausanne définit le champ d'activité du délégué à la protection du patrimoine bâti.

⁸ Il est à noter que la Ville de Lausanne n'intervient pas dans le cas de questions relevant de l'archéologie, qui demeurent de compétence exclusivement cantonale.

⁹ Ce recensement s'inscrit dans le cadre d'une démarche initiée à l'échelle suisse par le groupe de travail « conservation des parcs et jardins historiques » d'ICOMOS Suisse (International Council on Monuments and Sites) qui se réfère à la charte des jardins historiques, adoptée à Florence en 1982.



3 Construit sur les plans de l'architecte Marc Piccard, le groupe scolaire du Belvédère inauguré en 1956 a conservé l'essentiel de sa substance historique, en particulier dans les espaces communs (Photo M. Jaquet).

UNE TYPOLOGIE D'EXCEPTION !

Fabienne HOFFMANN

Historienne des monuments, spécialiste du vitrail 1900

Si, dans la première décennie du XX^e siècle, des villes comme Lausanne, Montreux ou La Chaux-de-Fonds ont vu les baies de leurs lieux publics, mais aussi de leurs maisons privées s'ornier de nombreux vitraux colorés, les petites villes de l'arc lémanique ont connu aussi ce phénomène, quoique dans une moindre mesure, le boom de la construction étant là moins important que dans les capitales¹.

Nous présentons ici un ensemble de vitraux qui égaye le premier étage d'une maison de rapport, construite en 1904-1905, pas loin de la gare de Morges, à la rue du Sablon 14. Il s'agit de deux vérandas indépendantes, qui se font face et sont liées par un balcon, autrefois surmonté d'une couverture vitrée (voir fig. p. 86).

Si le système de la véranda à trois pans ornés de vitraux est répandu, le système jumelé de Morges est tout à fait unique en Suisse romande. Cette typologie a déjà attiré l'œil de l'historien d'art Pierre-Frank Michel, qui, en 1986, l'a fait connaître sous forme de photographies dans son livre sur le vitrail Art nouveau en Suisse². En novembre 1999, cet ensemble de vitraux reçoit la note 2 au Recensement architectural du canton de Vaud; il a donc une importance régionale, valeur qui pourrait justifier un classement comme monument historique.

La véranda sud est formée de trois côtés vitrés; celle du nord, appuyée contre le mur de la maison contiguë, ne présente que deux grandes parois en vitrail. D'un côté comme de l'autre, les carreaux du centre ne portent pas de dessin pour laisser passer généreusement la lumière. Si le cadre des baies est occupé par des grands arbres aux ramages imposants, le pied de celles-ci est dévolu à la thématique lacustre, souvent

MORGES, RUE DU SABLON 14

Vue de l'intérieur de la véranda – vue extérieure de la maison – détails des vitraux
(© Section monuments et sites du canton de Vaud, Remy Gindroz, photographe).



évoquée dans les vitraux des bords du Léman : voiliers voquant sur les eaux avec un arrière-fond de montagnes, faune lacustre avec des canards et des mouettes en plein vol, flore lacustre et printanière avec des nénuphars, des joncs, des iris. Les angles des vérandas voient se développer de grands bouquets de fleurs et de fruits, quelque peu stylisés, où l'on peut distinguer, dans la véranda nord, des roses, des grappes de raisin, des oranges... La source d'inspiration de ces motifs se trouve dans les nombreux livres de modèles, qui circulaient dans les ateliers de peintres-verriers, au début du XX^e siècle. Ces baies vitrées ont été régulièrement entretenues et ne présentent que très peu de dégâts. Elles sont constituées de très beaux verres cathédrales, teintés dans la masse, aux fines nuances colorées, mais également de verres dits « américains », verres qui donnent l'impression du marbre, choisis pour les pétales des iris, le reflet des voiles dans le lac ou de certaines montagnes au loin, etc. Quelques très beaux verres cordelés rouges ont été utilisés pour les bouquets stylisés des angles. Le dessin de la ramure des arbres, des roses et des raisins du bouquet est réalisé à l'aide de peinture à la grisaille, ajoutée sur le verre avant une nouvelle cuisson. Les verres de certains fruits présentent des dégradés à l'acide, travail exécuté par le peintre-verrier avant la mise en plomb.

Le grand atelier lausannois de Pierre Chiara signe la réalisation de ces vitraux, entre 1905, date de la construction de la maison, et 1908, date d'une nouvelle mise à l'enquête pour des travaux réalisés par les architectes Piaget et Rieben. Se consacrant au départ exclusivement à la vitrerie, l'entreprise Chiara ouvre, dès 1904, un département vitrail qui exécutera de nombreuses baies pour des bâtiments privés ou publics, dans toute la Suisse romande et au-delà, parfois des ensembles imposants comme celui du café « A la Viennoise » de Bulle³.

La maison de la rue du Sablon 14 ayant été vendue à un promoteur, ces vitraux sont aujourd'hui en danger de disparition et de dispersion. Des essais de replacer tout ou partie de ces vitraux dans une institution muséale ayant échoué, la Section monuments et sites n'avait d'autre ressource que de faire réaliser une documentation photographique de qualité professionnelle. Rémy Gindroz en a été chargé au printemps 2008. Les prises de vue numériques avec déclenchement simultané de spots dans les deux vérandas ont permis une qualité de documentation, qui aurait été impossible à réaliser si rapidement, il y a peu de temps encore⁴.

¹ Paul BISSEGER, *La ville de Morges*, Bâle 1998 (MAH 91, Vaud V).

² Pierre-Frank MICHEL, *Jugendstilmalerei in der Schweiz*, Bern 1986.

³ Anne SCHALLER, « Les vitraux 1900 du café 'A la Viennoise' à Bulle », in *Patrimoine fribourgeois* 15, 2003, pp. 44-51.

⁴ Fabienne HOFFMANN, *Morges – vitraux de la Rue du Sablon 14, rapport de visite avec photographies* (Office de la PBC), Chavannes-près-Renens 2008.

UN INVENTAIRE ORIGINAL : LES MONUMENTS FUNÉRAIRES DU CANTON DE VAUD ET DE LA SUISSE ROMANDE

Séminaire de recherche en Architecture & Patrimoine,
Section d'histoire de l'art, Faculté des Lettres de l'UNIL

Au début des années 2000, le patrimoine funéraire de la cathédrale de Lausanne a fait l'objet d'un inventaire mené par le séminaire d'histoire de l'art monumental régional, sous la direction du professeur Gaëtan Cassina. Le résultat de ce travail a été publié en 2006 sous le titre évocateur de *Destins de pierre*¹. Il a révélé à un public nombreux des monuments, du matériel archéologique et des pratiques funéraires allant du IX^e au XIX^e siècle; il a aussi démonté des mythes, découvert quelques mystères et, surtout, posé des pistes de recherche qui devaient inciter à continuer la recherche dans ce domaine peu exploité.

Ce fut chose faite dès 2007, date à laquelle un nouvel inventaire, complémentaire, fut entrepris sur l'entier du territoire vaudois par le même séminaire sous la direction de G. Cassina puis, dès 2009, de Dave Lüthi. Ce travail important – il concerne près de 150 monuments datant du Moyen Age à 1804 (loi interdisant les inhumations dans les temples) – a été mené durant quatre semestres consécutifs par cinquante étudiant-e-s dans plus d'une quarantaine de sites, dont les plus importants sont Aigle, Payerne, Romainmôtier et Vevey.

Cette démarche a été menée en collaboration avec le canton de Vaud et la Confédération. En effet, le travail d'inventaire (photographies, relevés archéologiques, réalisation des fiches d'inventaire) a été soutenu financièrement par la Section monuments et sites de l'Etat de Vaud, et subventionné par l'Office cantonal de la protection des biens culturels, qui aide ainsi les offices cantonaux à créer leurs « dossiers de sécurité », dossiers de référence en matière de biens culturels. Une fois terminée, cette documentation sera ensuite versée à l'Office cantonal de la protection des biens culturels, ce qui permettra d'offrir un cadre sécurisé et une pérennité aux informations récoltées.

Cet inventaire montre l'intérêt de travailler en synergie entre plusieurs institutions qui œuvrent autour du patrimoine mobilier. Chacun y trouve son compte. En effet, ce travail a tout d'abord permis aux étudiant-e-s de se confronter à la pratique de l'inventaire et à toutes les questions qu'elle suscite; pour la Section monuments et sites, cet inventaire constitue un instrument de travail indispensable, qui permet d'apprécier la valeur d'un monument funéraire et de développer des arguments pour défendre ce « mobilier » qui est trop souvent sous-estimé, voire oublié; finalement en conservant ces données, l'Office de la protection des biens culturels remplit une de ses missions principales, celle d'élaborer une documentation pérenne de qualité.



1 Les membres du séminaire analysant le relevé d'une épitaphe, en mai 2008 à Aigle (Photo K. Queijo).



2 Décor funéraire d'une dalle aiglonne (Photo K. Queijo).

L'inventaire de terrain a été terminé fin 2009 et la phase d'exploitation du matériel a pu alors débuter. La réflexion à son propos a été appuyée par un colloque international qui, en novembre 2008, a réuni à l'Université de Lausanne différents spécialistes européens des monuments funéraires.

Un cours-atelier destiné aux principaux acteurs de l'inventaire – une douzaine d'étudiant-e-s ayant collaboré durant deux ou trois semestres à l'inventaire – a eu lieu à l'Université de Lausanne au printemps 2010 afin de mettre en place la future publication, prévue dans la collection des Cahiers d'archéologie romande en 2011. Une réflexion de fond a alors permis de définir la forme du futur ouvrage de synthèse et de répartir la rédaction des articles et du catalogue entre les différent-e-s participant-e-s. Grâce au travail assidu des apprentis «inventoriseurs», le corpus pris en compte a alors augmenté: en marge des séminaires lausannois, le patrimoine funéraire fribourgeois a été recensé et analysé par trois étudiants issus de ce canton – à leur

propre initiative –, alors que le neuchâtelois a fait l'objet d'un mémoire de licence à l'Université de Neuchâtel. Le jurassien sera étudié fin 2010 par une étudiante lors d'un stage exécuté dans le cadre du programme de spécialisation en Histoire de l'art régional; quant au valaisan, c'est G. Cassina qui fera profiter les lecteurs de ses connaissances étendues en la matière. Au final, ce sont plus de 300 monuments qui vont être pris en compte selon plusieurs angles d'approche, ressortissant à l'histoire de l'art, l'histoire sociale, la topographie artistique et l'histoire des mentalités notamment.

La première approche cherchera à déterminer une typologie des monuments, grâce à certaines caractéristiques formelles qui permettent de circonscrire plusieurs groupes cohérents dans l'espace et dans le temps. Le passage de la dalle funéraire au monument vertical, voire au monument indépendant de la paroi, sera l'axe directeur de cette classification, qui ne sera pas exempte d'exceptions et de particularités régionales. Les différents types de modèles – architecturés à la française, bipartites à l'allemande, anti-quisants à l'italienne, etc. – seront mis en évidence afin de traiter des questions connexes telles que la circulation des formes, des artisans, mais aussi des commanditaires, rendus sensibles par leurs différents voyages à des types inconnus jusqu'alors sur le territoire confédéré.

Les questionnements d'histoire sociale jouent un rôle fondamental dans l'interprétation de ce corpus. On se demandera ainsi qui commande le monument, à qui il est destiné, qui le regarde et le lit. Le regroupement des monuments dans des chapelles familiales (même chez les protestants), la construction d'une mémoire dynastique au travers de la juxtaposition des monuments, seront des pistes exploitées.

La topographie artistique sera abordée par le biais des quelques artistes ou ateliers dont la production funéraire est connue. Sans aucun doute, le domaine funéraire est un véritable marché, dominé à certaines époques par quelques artisans renommés (les Funk à Berne, les Doret à Vevey, les Reyff à Fribourg, Louis Dupuis à Lausanne, et d'autres ateliers anonymes situés dans la région des Trois-Lacs) dont la production se diffuse à différentes échelles (du cadre régional au cadre romand tout entier). Ce quasi monopole laisse entendre que les modèles usités par ces artistes répondent aux besoins d'ordre commémoratif et symbolique des commanditaires et semblent donc contribuer à déterminer *post-mortem* les contours de la classe sociale dominante, le patriciat.

L'histoire des mentalités enfin pourra être abordée par différents biais. La question de la confession sera au centre du questionnement car, au-delà de certains clivages bien visibles, les différences entre les monuments funéraires catholiques et protestants semblent bien faibles. Quels éléments permettent d'expliquer cette relative uniformité? Sont-ils d'ordre théologique? L'épigraphe sera un autre terrain



3 L'impressionnant monument funéraire de Charles Daxelhofer, à l'église paroissiale de Payerne (Photo D. Lüthi).

d'analyse, mettant justement en évidence l'absence de message à consonnance religieuse au profit de textes parfois sensibles, touchants, exhibant des sentiments affectifs forts et une souffrance qui ne semble pas toujours rhétorique.

Si les résultats de cette recherche de belle ampleur et de longue haleine s'avèrent prometteurs, il faut déjà souligner à ce stade du travail l'intérêt pédagogique de ce type d'enseignement dans un cadre universitaire. Il forme non seulement les étudiant-e-s à l'inventaire de terrain, fondement de toute étude en histoire de l'art régional, mais il leur donne l'occasion de constituer un corpus, d'en définir les contours, les approches et de finaliser ce travail d'analyse par la rédaction d'un ouvrage de synthèse (et de référence, espérons-le) sur le sujet. Il s'agit d'une approche dont l'apport est à la fois théorique et professionnalisant. Le succès qu'il a rencontré auprès des étudiant-e-s a incité les enseignants à le reconduire sous une forme similaire afin de traiter des sujets d'architecture lausannoise (écoles, églises) dans le but de produire une série de guides.

¹ *Destins de pierre. Le patrimoine funéraire de la cathédrale de Lausanne*, dir. par Claire HUGUENIN, Gaëtan CASSINA & Dave LÜTHI, Lausanne 2006 (CAR 104).

HISTORIEN DE L'ARCHITECTURE, DITES-VOUS ?¹

Bruno CORTHÉSY

Président de l'Association romande des historiens de l'art monumental

Lorsqu'on nous interroge sur notre profession, le métier d'historienne ou d'historien de l'architecture suscite souvent, après l'étonnement, l'enthousiasme et l'envie. Cette profession montre en effet de nombreux avantages : intérêt du sujet, variété des activités et prestige de la connaissance. Par leur succès, les Journées du Patrimoine témoignent chaque année de la passion que suscite notre discipline. En effet, par comparaison à d'autres professions plus répétitives et moins valorisantes, il peut être tout à fait enviable de parler de sujets à la fois importants et divertissants, devant un auditoire nombreux et curieux, dans un cadre agréable et émouvant.

En tant que profession et non comme activité, notre métier souffre toutefois d'un profond déficit de connaissance et de reconnaissance. Si l'on conçoit aisément que le grand public ignore l'existence de notre activité comme profession, qui relève de la sphère obscure des « spécialistes », l'on peut déplorer que les acteurs principaux du patrimoine, les propriétaires de bâtiments anciens, les architectes, voire même les services publics en charge de la conservation des monuments ne sachent souvent pas vers qui se tourner lorsqu'il s'agit de réunir des faits historiques nécessaires à la connaissance, à la préservation ou à la restauration d'un objet architectural. De nombreux cas en témoignent.

Pourtant, cette profession réunit de nombreuses personnes en Suisse romande². En outre, elle couvre des activités extrêmement variées, touchant aux différentes phases de préservation et de valorisation du patrimoine architectural. Nous pouvons être sollicités autant pour établir des inventaires, réaliser des expertises ponctuelles, entreprendre des études approfondies, effectuer le suivi d'un chantier, ou diffuser le résultat de recherches au travers d'un enseignement, de conférences, de visites guidées, d'expositions ou de publications.

Malgré une présence relativement forte et une grande polyvalence, la profession demeure cependant méconnue. Il est donc légitime de s'interroger sur cette carence, qui tient, selon nous, à de nombreux facteurs.

On peut, en premier lieu, rappeler qu'il s'agit d'une profession exercée le plus fréquemment de manière individuelle. L'isolement et l'exploitation de petites structures de production, souvent réduites à un bureau et au matériel informatique qui l'accompagne, se prêtent peu à la mise en place d'une stratégie de promotion et au développement



1 L'historienne Noémie Descœudres présentant les particularités du château de l'Isle lors des Journées du Patrimoine 2009 (Photo D. Rouge-Magnin).

de démarches publicitaires. Le chiffre d'affaire n'y est pas suffisamment important pour que la marge nécessaire à ce poste puisse être dégagée. En outre, compte tenu des aléas de la commande, la pratique du métier se complète souvent d'une autre activité professionnelle, dans le même domaine ou non, mais à temps partiel et assurant un revenu fixe. Enfin, la beauté du métier évoquée en préambule exerce une pression à la baisse sur les rétributions. Comme pour d'autres professions, les qualités qui lui sont attribuées font considérer sa pratique comme une sorte de privilège ou de sacerdoce, dont la grandeur devrait compenser la faiblesse des revenus.

Le fait que la profession soit souvent exercée avec le statut d'indépendante ou d'indépendant lui confère évidemment une certaine précarité. Cette situation tient au fait qu'au moment de la mise en place de véritables structures de protection du patrimoine dans les années 1970, plusieurs cantons ont fait le choix d'externaliser le travail de recherche fondamentale en recourant au cas par cas à des mandataires. Leur position s'est trouvée encore fragilisée par

les mesures d'austérité prises par les collectivités publiques dans les années 1990, et dans les années 2000 à nouveau. Le nombre et la durée des mandats ont été réduits, leurs conditions ont été rendues plus difficiles.

Depuis, plusieurs cantons ont opéré un transfert de responsabilité du public vers le privé. Pour reporter les frais d'une étude sur le propriétaire, c'est maintenant à lui de prouver la possibilité de transformations ou de démolitions, et non plus aux autorités de démontrer la nécessité d'une préservation. De fait, nous nous trouvons mandatés par une personne dont les intérêts dans les résultats de l'étude sont beaucoup plus prégnants. Cette situation ne manque pas d'influer sur les rapports entre mandant et mandataire et peut rendre difficile notre position, alors que, par principe, seule la validité scientifique de nos recherches nous intéresse. Ailleurs, nous nous retrouvons sous le feu croisé de différents partis politiques composant les commissions. La conservation des monuments historiques n'étant pas qu'une affaire d'esthétique et pouvant avoir de fortes implications économiques et sociales, les pressions que cette position induit peuvent mettre nos nerfs à rude épreuve.

Nous ne sommes cependant pas totalement isolés. Afin de défendre les enjeux collectifs de la profession, il existe bien des organisations faitières, mais elles sont rares ou ne se définissent pas spécifiquement en rapport avec l'histoire de l'architecture. Il en est ainsi des associations dédiées à la pratique de l'histoire de l'art en général. L'Association romande des historiens de l'art monumental (Arham) a pour vocation de représenter les personnes actives dans le domaine architectural, mais il s'agit d'une structure encore jeune. Elle n'a été créée qu'en 1995 en réaction aux plans d'économie lancés par l'Etat de Vaud. En outre, elle ne fonctionne que sur un mode bénévole.

Par rapport au monde scientifique, l'histoire de l'architecture régionale souffre également d'une position ambiguë. Bien qu'elle bénéficie d'un enseignement spécifique à Lausanne et à Genève, il arrive qu'elle ait à souffrir d'une certaine condescendance, voire de mépris, de la part de représentants de l'histoire de l'art générale. L'idée qu'il existe une « grande » et une « petite » histoire de l'art peut paraître complètement dépassée, mais persiste encore dans certains esprits. Il est vrai que l'histoire de l'architecture régionale se penche parfois sur des objets d'une modestie infime, mais elle revendique justement l'abolition de toute hiérarchie des arts et l'intérêt scientifique de toute forme d'expression monumentale, considérée au sens étymologique du terme, à la fois dans son lien à l'architecture et dans sa fonction de témoin historique. La déconsidération de cette discipline peut être aussi amplifiée par l'extrême spécialisation de certaines chercheuses et chercheurs. Si le développement d'une connaissance approfondie de l'histoire des poêles en faïence, des cloches ou des tuiles, par exemple, peut *a priori*

prêter à sourire, c'est méconnaître la richesse que de tels savoirs peuvent apporter à l'histoire sociale de l'art.

Enfin, la profession souffre aussi d'une forme d'ostracisme qui lui est imposée par une certaine partie des architectes. Alors que les deux professions, architecture et histoire, devraient être alliées dans un but commun, la conservation et la restauration des monuments, trop peu d'architectes encore considèrent que nous puissions leur être utiles. L'histoire est justement à même d'expliquer cette attitude. Notamment pour contrer la concurrence des ingénieurs, la profession d'architecte a en effet accompli, au cours des deux derniers siècles, un long travail d'affirmation de son autorité sur l'ensemble du chantier. Elle s'est ainsi dotée d'une image d'homme-orchestre, complétant celle d'artiste génial, images que malheureusement certaines écoles continuent à propager auprès des nouvelles générations. En outre, en raison des précédents constitués par certains architectes-historiens brillants, de nombreux architectes se croient pourvus du savoir historique du fait même de leur profession. Leur rapport intuitif à l'architecture des monuments, qui leur permet de la « comprendre » mieux que tout autre, les autorisent à s'épargner le travail d'acquisition d'une connaissance tangible. Ce sentiment d'exclusivité n'a pas que des conséquences sur des chantiers ponctuels, mais conditionne tout le domaine de la conservation du patrimoine, en réservant souvent aux seuls architectes, par cooptation, les lieux de décisions, comme les jurys par exemple.

La Suisse romande ne manque toutefois pas d'architectes-restaurateurs de qualité, qui recourent fréquemment aux services d'historiennes ou d'historiens, sans les considérer comme des concurrents sur le plan conceptuel, mais comme des intervenants nécessaires au même titre que tous les autres acteurs d'un chantier.

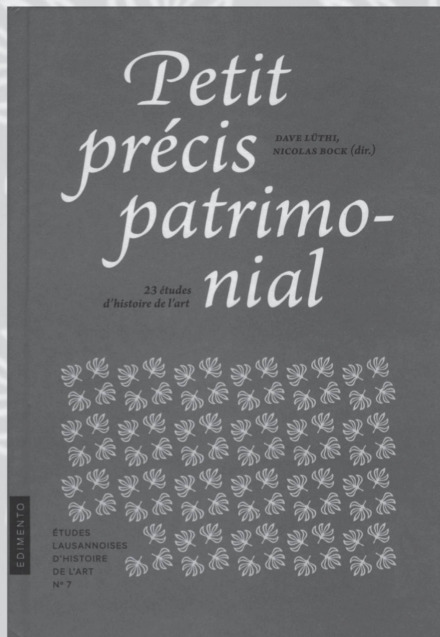
Cependant, les handicaps dont l'inventaire a été dressé ci-dessus peuvent aussi apparaître comme des avantages pour la pratique de l'histoire de l'architecture. Le très fort individualisme constaté dans la profession est également un gage de souplesse et de capacité d'adaptation. Il permet de répondre rapidement à des demandes variées et l'absence de lourde infrastructure est un avantage pour traverser les périodes où ces demandes se font plus rares. En outre, si le nombre de personnes pratiquant la profession n'est pas négligeable, il n'est pas suffisamment important pour qu'il y règne une concurrence agressive, mais il est toutefois assez élevé pour que chaque praticien et praticienne ait développé une forme de spécialisation, parfois très poussée. De fait, il existe des habitudes d'entraides et de collaborations, entre spécialités complémentaires, dont le caractère inaccoutumé ne manque pas de frapper les esprits.

La rareté des organisations professionnelles amène les structures existantes à adopter un mode de fonctionnement moins formel que dans de grosses institutions. Les échanges scientifiques peuvent encore y tenir leur place, en l'absence de lourdes machines où les enjeux de pouvoir prennent souvent le pas sur le reste. Malgré l'inexistence de forts ancrages institutionnels, il faut toutefois relever la présence d'un enseignement spécifique dans les universités de Genève et Lausanne, ce qui constitue à la fois un point d'appui pour la profession, une garantie pour sa pérennité et un cas exceptionnel à l'échelle internationale des académies, il faut le rappeler.

Malgré tout, la profession d'historienne et d'historien de l'architecture demeure précaire et fragile. Plusieurs de ses membres y ont renoncé pour se consacrer à des occupations plus ou moins proches, mais garantissant une certaine stabilité économique. Nous ne paraphaserons pas le proverbe en disant que chaque fois qu'une personne quitte la profession, c'est une bibliothèque qui brûle, mais il est vrai que c'est chaque fois tout un savoir qui s'en va, accumulé au cours des années sur des objets parfois très particuliers, et qui ne sera pas conservé, souvent faute, en Suisse romande, de moyens et de lieux de publication. Nous pouvons aujourd'hui espérer que la création d'une revue telle que *Monuments vaudois* puisse limiter ces pertes et que l'histoire de l'architecture dans le canton de Vaud y trouve l'occasion de faire connaître les résultats de ses recherches et de ses découvertes, jusqu'à maintenant par trop réservés à un champ restreint de lecteurs.

¹ L'appellation « historien de l'architecture » est ici volontairement au masculin, alors que la profession compte plus de 60 % de femmes. Cette inexactitude volontaire tend à souligner, encore, l'ignorance dans laquelle se trouve la réalité de cette profession.

² L'Arham (Association romande des historiens de l'art monumental) compte à elle seule plus de 67 membres et ne regroupe de loin pas toutes les personnes actives dans le domaine.



Publié par l'association Edimento – pour le patrimoine

Petit précis patrimonial

23 études d'histoire de l'art offertes à Gaëtan Cassina

Dave Lüthi & Nicolas Bock (dir.), Lausanne : Edimento, 2008
(Cahiers lausannois d'histoire de l'art 7), 428 p.

Cet ouvrage a été édité à l'occasion du départ en retraite du prof. G. Cassina, après quinze ans d'enseignement à l'Université de Lausanne. 23 collègues et anciens étudiants lui dédient un recueil d'études originales sur le patrimoine régional et, parfois, plus lointain.

HISTOIRE ET CONSERVATION DU PATRIMOINE

Contributions de Georg Germann, Jean-Daniel Morerod, Grégoire Oguey, Nicolas Bock, Eric-J. Favre-Bulle, Alain Besse

HISTOIRE DE L'ART ET DE L'ARCHITECTURE

Moyen Âge: contributions de Patrick Elsig, Jacques Bujard, Werner Stöckli, Paul Bissegger, Monique Fontannaz, Philippe Jatton, Marcel Grandjean, Michele Tomasi

Ancien Régime: contributions de Brigitte Pradervand, Jan Blanc, Romaine Syburra-Bertelletto, Dave Lüthi, Vincent Lieber, Carl Magnusson

Epoque contemporaine: contributions de Ferdinand Pajor, Pierre Monnoyeur, Catherine Raemy-Berthod, Marie-Thérèse Torche, Pierre Zwick

Table des matières complète sur www.unil.ch/chamr

Prix spécial proposé aux lectrices et lecteurs de la revue: Frs 40.- + frais de port (au lieu de Frs 65.-)

Commande par email auprès de monumentsvaudois@gmail.com



a.r.h.a.m.

association romande des historiens de l'art monumental

L'ARHAM regroupe des professionnels de l'histoire architecturale romande, du Moyen Âge au XX^e siècle, spécialistes de tous les types architecturaux et des diverses techniques de décors. L'association vous aide à trouver la bonne personne pour répondre, sur mandat, à des besoins spécifiques: datations, identifications, inventaires, études historiques, conseils en vue d'une restauration, expertises, etc.

www.arham.ch

info@arham.ch

+41(21) 311 70 46